

# Question écrite au gouvernement



de **Mme Charlotte Leduc**  
Députée LFI-NUPES de Moselle  
Membre de la Commission des Finances

à **Mme la ministre de l'éducation nationale**

## **Les agents des services sociaux scolaires méritent attention, reconnaissance et moyens !**

*13 février 2024*

Mme Charlotte Leduc alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur la situation des assistants et conseillers techniques de service social scolaire. En effet, alors que les besoins augmentent sans cesse, les moyens ne suivent pas et les postes ne sont pas créés en nombre suffisants. De plus, ces professionnels essentiels à l'accompagnement des élèves subissent de nombreuses injustices : l'utilisation du véhicule personnel par les agents est monnaie courante alors que les enveloppes de remboursement de frais de déplacements ne sont pas à la hauteur, les assistants et conseillers techniques de service social scolaire sont exclus d'un certain nombre de dispositifs de rémunération et leur grille de traitement reste la plus basse de toute l'Éducation Nationale.

La représentation nationale s'est penchée sur le sujet dans le rapport d'information n°1228 du 11 mai 2023. Cependant, ce rapport passe à côté des principales demandes de la profession. Cela démontre la méconnaissance des missions et de l'importance des assistants et conseillers techniques de service social scolaire dans la résolution des problématiques liées à la protection de l'enfance, à la lutte contre l'absentéisme, à l'inclusion des élèves porteurs d'handicap, à la lutte contre le harcèlement, à la lutte contre la prostitution des jeunes mineures, à l'accès aux droits des jeunes et de leurs familles (Bourses, Fond social collégien, lycéen), à la communication entre les établissements et les familles en grande difficulté et éloignées de l'école, etc... Ces agents sont à l'interface entre les EPLE et les familles. Les chefs d'établissements ont régulièrement besoin de leur expertise et de leur connaissance des élèves et de leurs parents.

Des mesures simples permettraient pourtant de répondre aux besoins et de rendre à ce métier son attractivité. Il est urgent de revaloriser les grilles indiciaires, de créer massivement des postes dans l'ensemble des services sociaux ou encore de revaloriser les enveloppes de frais de déplacement à la hauteur des réalités du terrain. Ce ne sont ici que quelques exemples de dispositions qu'il est possible de mettre en œuvre rapidement. Des décisions allant dans ce sens vont-elles être annoncées par le ministère d'ici à la rentrée scolaire de septembre 2024 ?